

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XIX. Comment on suspend l'usage de la Liberte dans la
Republique. Chapitre XX. Des Loix favorables a la Liberte du Citoyen dans
la Republique.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

une infinité de familles. Leurs Républiques en furent ébranlées; l'exil ou le retour des exilés furent toujours des époques qui marquèrent le changement de la Constitution.

Les Romains furent plus sages. Lorsque *Cassius* fut condamné pour avoir aspiré à la tyrannie, on mit en question si l'on feroit mourir ses enfans: ils ne furent condamnés à aucune peine. „ Ceux qui ont voulu, dit *Denis d'Halicarnasse* (a), changer cette Loi à la fin de la Guerre des Marfes & de la Guerre Civile, & exclure des charges les enfans des Proscrits par *Sylla*, sont bien criminels ”.

LIVRE
D O U-
ZIEME.
Ch. XVIII.
XIX. &
XX.

(a) Liv.
8. P. 547.

CHAPITRE XIX.

Comment on suspend l'usage de la Liberté dans la République.

IL y a dans les Etats où l'on fait le plus de cas de la Liberté, des Loix qui la violent contre un seul pour la garder à tous. Tels sont en Angleterre les Bills appellés d'*atteindre* (1). Ils se rapportent à ces Loix d'Athènes qui statuoient contre un Particulier (2), pourvu qu'elles fussent faites par le suffrage de six mille Citoyens. Ils se rapportent à ces Loix qu'on faisoit à Rome contre des Citoyens particuliers, & qu'on appelloit *privileges* (3). Elles ne se faisoient que dans les grands Etats du Peuple. Mais de quelque manière que le Peuple les donne, Cicéron veut qu'on les abolisse, parce que la force de la Loi ne consiste qu'en ce qu'elle statue sur tout le monde (4). J'avoue pourtant que l'usage des Peuples les plus libres qui ayent jamais été sur la Terre, me fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur la Liberté, comme l'on cache les statues des Dieux.

CHAPITRE XX.

Des Loix favorables à la Liberté du Citoyen dans la République.

IL arrive souvent dans les Etats Populaires que les accusations sont publiques, & qu'il est permis à tout homme d'accuser qui il veut. Cela a fait établir des Loix propres à défendre l'innocence des Citoyens. A Athènes l'Accusateur qui n'avoit point pour lui la cinquième partie des suffrages, payoit une amende de mille dragmes. *Eschines*, qui avoit accusé *Ctésiphon*, y fut condamné (b). A Rome l'injuste Accusateur étoit noté d'infamie, on lui imprimoit la lettre K sur le front. On donnoit des gardes à l'Accu-

(b) Voy.
Philoprate,
Liv. 1 Vie
des Sophis-
tes, Vie
d'*Eschines*.
Voy. aussi
Plutarque
& *Phocins*

(1) L'Auteur de la Continuation de *Rapin Thoyras* définit le *Bill d'atteindre* un Jugement qui ayant été approuvé par les deux Chambres & signé par le Roi passé en Aste, par lequel l'Accusé est déclaré convaincu de Haute-trahison sans autre formalité & sans appel, tom. 2. p. 266.

(2) *Legem de singulari aliquo ne rogato nisi sex milibus ira visum, Ex Andocide de Mysteriis, c'est l'Ortracisme.*

(3) *De privatis hominibus late, Cicéron de Leg.*

Liv. 3.

(4) *Scitum est justum in omnes, Cicero ibid.*

